

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal no 8/ 2013

Réfection d'un collecteur EC et d'un secteur routier de la rue du Casino à Chapelle-sur-Moudon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

La commission des finances, composée de MM. Thierry Gallandat, Pierre-Alain Portmann, Jean-Luc Pidoux et Jean-Maurice David s'est réunie le mardi 8 avril 2013 en présence de M. Jean- Michel Pidoux, municipal et les membres de la commission ad hoc.

La commission doit juste statuer sur le financement du projet.

Contrairement au projet municipal qui veut inventorier la dépense et l'amortir sur 30 ans, la commission propose de passer cette dépense comme une charge annuelle pour 2013. Par le biais du remboursement des dépenses thématiques, cette comptabilisation directe apporte des avantages financiers importants.

En conclusion, la commission des finances vous propose :

- d'accepter les dépenses prévues selon le descriptif des coûts.
- d'adopter l'amendement suivant :

Les dépenses occasionnées par les travaux sont financées par la trésorerie courante et comptabilisées comme une charge pour l'année 2013.

Chapelle, le 8 avril 2013

Thierry Gallandat


Jean-Luc Pidoux

Pierre-Alain Portmann


Jean-Maurice David, rapporteur